

## AVIS DE COURSE

### REGATE DE CLUB

#### TECHNO 293 / RACEBOARD

#### Grade 5C

Le 2 Juin 2024

#### Centre Nautique de Sainte-Marine



La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - le règlement sportif départemental 2023-2024

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le jour de la régata.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

#### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera affiché sur la cabane « accueil » du centre nautique.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes **Techno 293D, Raceboard**.

**4.2** Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1**
- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
  - b. la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
  - c. la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur  
[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire\\_Sante\\_FFVoile\\_mineur.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf)
  - d. Une autorisation parentale pour les mineurs.

**4.3** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Classe en solitaire	<b>12 €</b>

**5.2**

**8 PROGRAMME**

**8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<b>Dimanche 2 juin</b>	<b>9h30</b>	<b>10h</b>

**8.3** Jours de course :

Date	Toutes
<b>Dimanche 2 juin</b>	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement <b>11h30</b>

**8.5** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h30**.

**8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30**.

**9.5** [DP] **Matériels de sécurité :**

- 9.5.1** Pour les planches, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :
- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
  - Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

**11 LIEU**

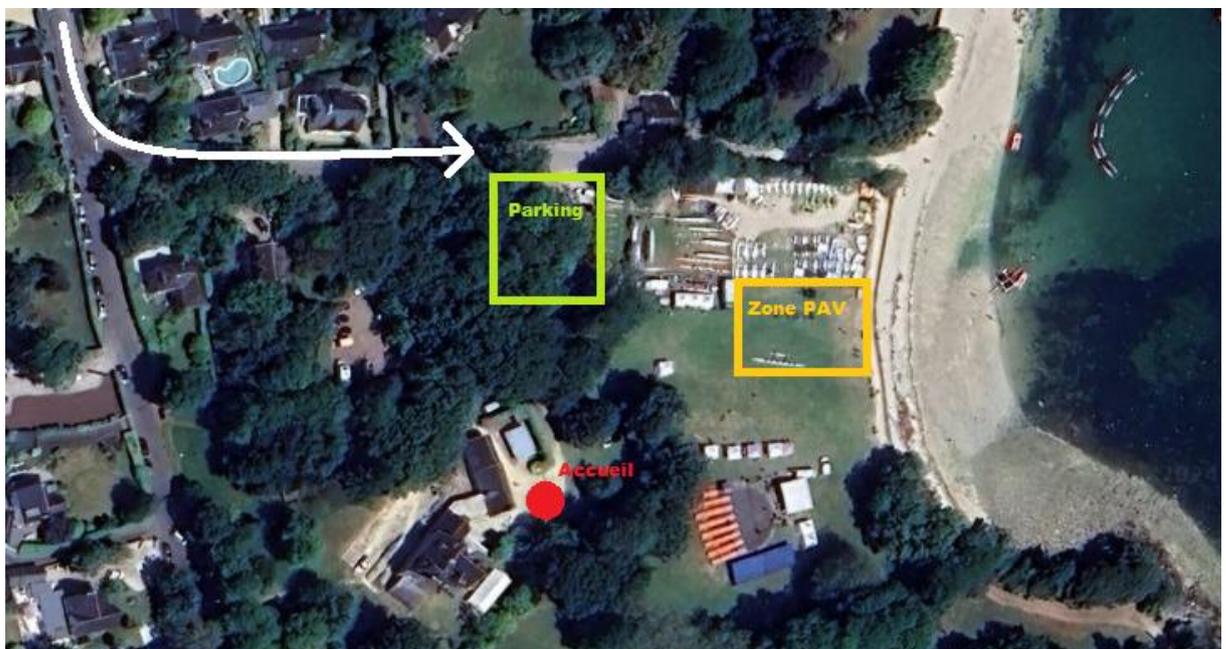
- 11.1 L'Annexe à l'AC *N°1* fournit le plan du lieu de l'épreuve..
- 11.2 L'Annexe à l'AC *N°2* indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS**  
Les parcours seront des parcours de type construits ou raids.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)  
Le système de pénalité sera défini dans les IC.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.2 *UNE* courses validées est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de *trois* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand *trois* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais scores.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par des numéros.
- 17 EMLACEMENT**  
[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans la [*zone PAV*].
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**  
Les prix seront distribués.
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

Emeric Gelbon  
07 88 95 63 92  
emeric.gelbon@cnsm.fr

Centre Nautique de Sainte-Marine  
5 rue ar pussou  
29120  
0298564864  
[centrenautique@cnsm.fr](mailto:centrenautique@cnsm.fr)

## ANNEXE N°1



## ANNEXE 2

